



INFORMATION SUR LES REGLEMENTS

SOMMAIRE

-  - **La licence**
-  - **Règles de participation**
-  - **Les réserves et réclamations**
-  - **Discipline : comment purger**
-  - **Intempéries**
-  - **Règles de classement**

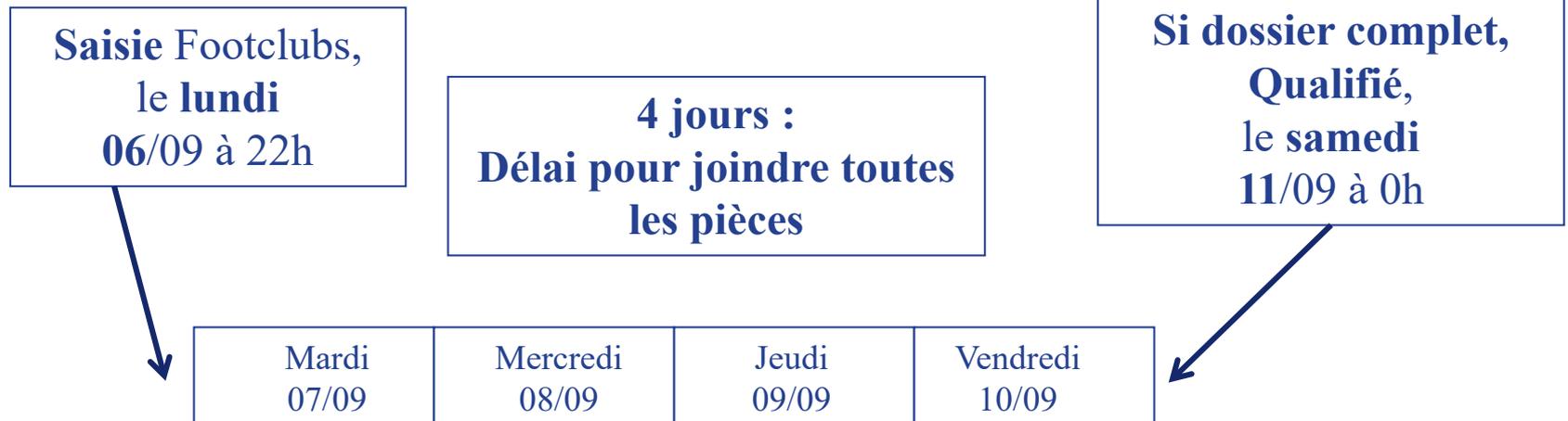


LA LICENCE



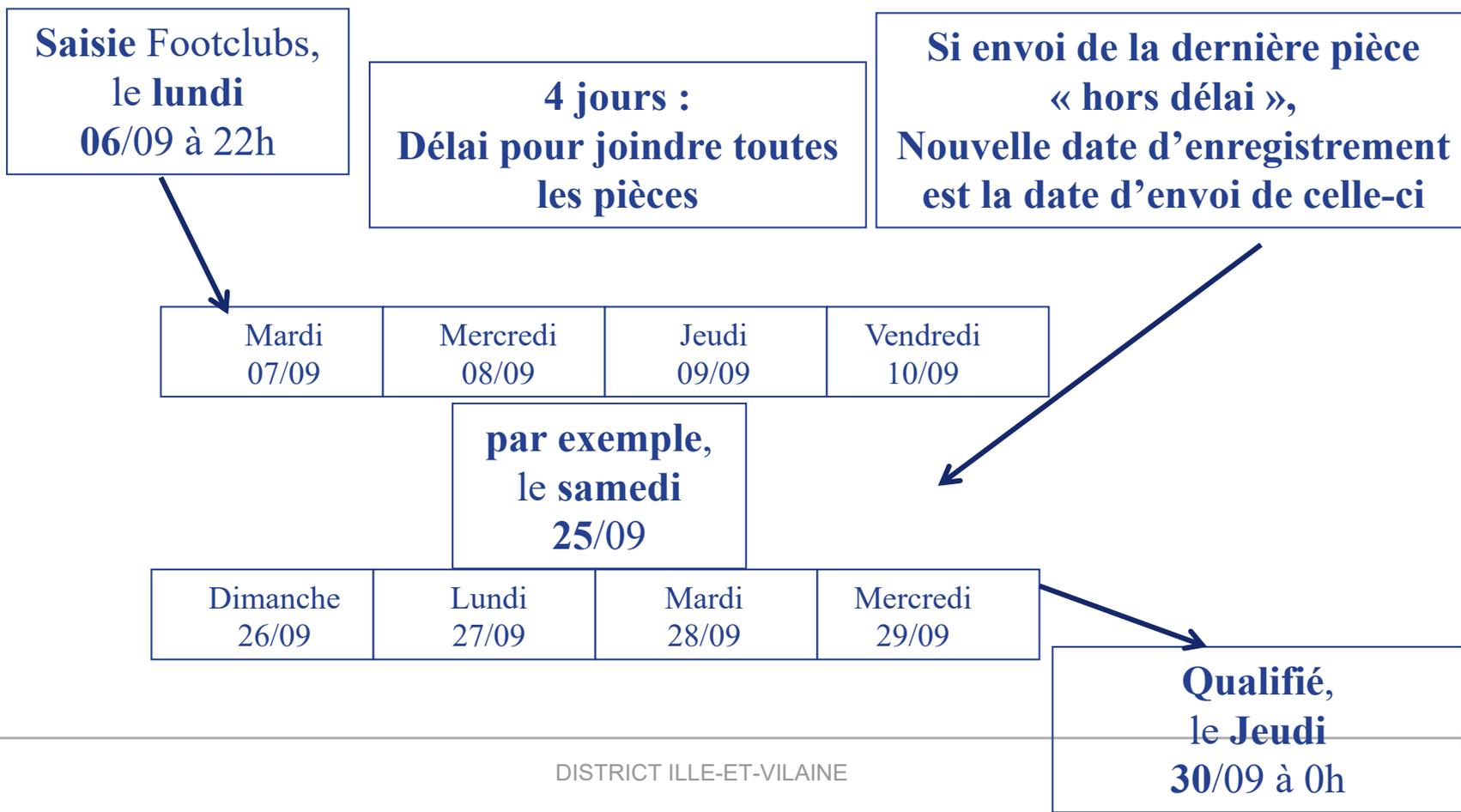
Chronologie de la Demande de Licence

- Cas Simple : dossier complet dans les 4 jours suivant l'enregistrement dans Footclubs



Chronologie de la Demande de Licence

- Cas : dossier complété en dehors du délai des 4 jours suivant l'enregistrement dans Footclubs



PERIODES DE CHANGEMENT DE CLUB

- Période Normale : 1^{er} Juin – 15 Juillet
- Hors période : 16 Juillet – 31 Janvier

Hors période : Accord du club quitté obligatoire

- * Demande de l'accord se fait sur Footclubs
- * Date de saisie = demande faite après l'accord

Certificat Médical valable 3 saisons

- * Sont soumis au Certificat Médical :
 - Joueurs majeurs licenciés la saison passée ayant un certificat médical datant de la saison 2018/2019
 - Joueurs majeurs ou mineurs ayant répondu OUI à une des questions du Questionnaire Médical
 - Nouveaux licenciés joueurs majeurs

Présentation des licences lors des matches

La vérification des licences se fait :

- * Sur la tablette FMI
- * Sur FOOT COMPAGNON (Smartphone du dirigeant de l'équipe)
- * Listing des licenciés édité par le club à partir de footclubs

Photo	Nom Prénom	Date Nais.	Nat.	Licence	Sous-Catégorie	Date Enreg.	Etat
-------	------------	------------	------	---------	----------------	-------------	------



NOM Prénom

jjmmannée

F

2543990352

Libre / U19 (- 19 ans)

14/09/2016

Validée

MUTATION HORS PERIODE jusqu'au 08/08/2017



REGLES DE PARTICIPATION

NOMBRE DE JOUEURS MUTÉS

Maximum pouvant être inscrits sur la feuille de match

SIX en Seniors - **QUATRE** en Jeunes

dont **DEUX** au plus hors période Normale

Nombre pouvant être diminué de 2, 4 ou 6 en équipe Senior 1, ou augmenté d'une unité dans une équipe, du fait de la situation du club vis-à-vis du statut de l'arbitrage.

REGLES DE COMPOSITION DES EQUIPES

DROIT DE PARTICIPATION

Règle générale de composition d'équipes

Participation **interdite à plus d'une rencontre** le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.
(exemple : samedi + dimanche)

Et

Aucun joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne (hors cas particuliers féminines)

Joueurs ayant évolué en équipes supérieures de leur club

REGLE GENERALE:

-INTERDICTION DE FAIRE JOUER en équipe inférieure un joueur ayant évolué en équipe supérieure lors de son dernier match, si cette équipe ne joue pas le même jour ou le lendemain (sauf règlement particulier de la compétition)

Exemple:

Dimanche 23/01 : Equipes A – B – C jouent

Dimanche 30/01 : Equipe B joue, A et C ne jouent pas

Pour composer B : Aucun joueur ayant joué en A le 23/01

REGLES DE PARTICIPATION

Dispositions spéciales concernant les joueurs ayant évolué en équipes supérieures Jeunes

La notion d'équipe supérieure doit s'entendre de « l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de

S EXEMPLE :

Pour un joueur U16 qui peut jouer dans une équipe U17 comme dans une équipe U16

- Equipe U17 R2 est supérieure à Equipe U17 D1
- Equipe U17 R1 est supérieure à Equipe U16 R2
- Equipe U16 R2 est supérieure à Equipe U17 D1
- Equipe U16 R1 est supérieure à Equipe U17 R2



**Composition des équipes lors des 5 derniers
matches de championnat :
Joueurs ayant évolué en équipes supérieures**

REGLE :

**MAXIMUM 3 JOUEURS AYANT PARTICIPE A PLUS DE 10
MATCHES DE CHAMPIONNAT EN EQUIPES SUPERIEURES**

+

**Un Joueur ayant fait plus de 10 matches au sein d'une équipe ne
peut descendre que dans l'équipe immédiatement inférieure.**

CAS PARTICULIERS

MATCHS REMIS (intempéries...) :

La nouvelle date devient la date officielle retenue pour la qualification des joueurs

MATCHS A REJOUER (exécution partielle ou totale) :

Participation possible des seuls joueurs qualifiés à la date initiale.



RESERVES RECLAMATIONS

LES RESERVES (1/3)

ARTICLE 142 RG FFF

ARTICLE 67 RG LBF

- A formuler avant la rencontre
- Doivent être nominales et motivées
- Peuvent être posées sur l'ensemble de l'équipe pour ce qui concerne les règles de participation
- Signées par les 2 capitaines et l'arbitre
 - ✓ (Par les dirigeants en jeunes)
- Doivent être confirmées dans les 48h
 - ✓ Par Mail (messagerie officielle du club) ou Fax ou Courrier recommandé

Exemple: Je soussigné M. UNTEL, capitaine équipe X, pose réserve sur la qualification et la participation de M. Alain CONNU

Motif :

- licence enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la rencontre.
- Ou : a participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs
- Ou : joueur interdit de surclassement.
- ...

LES RESERVES (3/3)

Exemple: Je soussigné M. UNTEL, capitaine équipe X, pose réserve sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe Y

Motif :

- sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.
- Ou : des joueurs sont susceptibles d'avoir joué au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- Ou : plus de 3 joueurs sont susceptibles d'avoir participé à tout ou partie de plus de 10 rencontres en équipe supérieure ...

LES RECLAMATIONS APRES MATCH

ARTICLE 167.1 RG FFF

ARTICLE 96.1 RG LBF

- Doivent être faites dans les 48H qui suivent la rencontre.
- Par Mail – Fax – Recommandé
- Sous la même Forme que les réserves
- Différence avec les réserves :
 - ✓ La réclamation entraîne la perte du match par pénalité pour le club fautif et l'adversaire conserve le résultat acquis sur le terrain.

DROIT D'ÉVOCAATION

Article 167.2 RG FFF

Article 96.2 RG LBF

**Avant homologation d'une rencontre possibilité
d'évocation par la commission :**

Dans cas :

- **Participation d'un joueur non inscrit sur la FDM**
- **Inscription sur feuille de match d'un joueur suspendu**
- **Inscription sur feuille de match d'un joueur non licencié.**
- **Fraude sur identité de joueur**
- **Infraction répétée au Règlement**

**Si Evocation fondée = Perte du match par pénalité pour club fautif
Gain du match pour l'adversaire**

LES RESERVES TECHNIQUES

ARTICLE 146 RG FFF

ARTICLE 71 RG LBF

VISENT DES QUESTIONS TECHNIQUES D'ARBITRAGE

- ✚ **Doivent être formulées par le capitaine (ou le dirigeant responsable en jeunes) :**
 - **À l'arrêt du jeu conséquence de la décision arbitrale**
 - **Ou au 1^{er} arrêt de jeu qui suit la non-intervention de l'arbitre**
- ✚ **En présence du capitaine adverse et d'un Assistant**
- ✚ **A l'issue du match sont transcrites sur la feuille de match par l'arbitre et contresignées par les capitaines (les dirigeants responsables en jeunes)**

LES RESERVES TECHNIQUES (2/2)

**Doivent être confirmées sous la même forme
que les autres réserves :**

Mail par messagerie officielle – Fax – Recommandé

**La faute technique ne sera retenue que si
la Commission compétente juge qu'elle a
une incidence sur le résultat final**

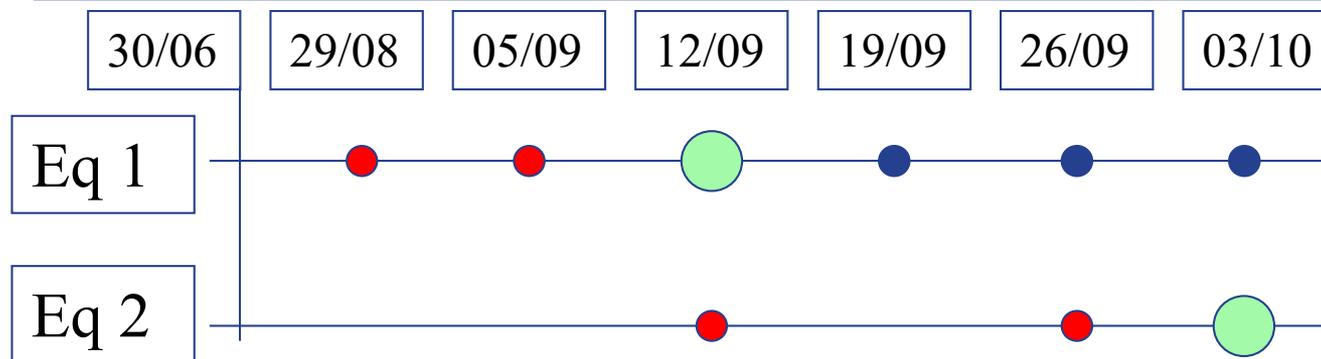


DISCIPLINE PURGE DES SANCTIONS

PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES (1/2)

Pour pouvoir jouer après une sanction il faut vérifier que l'équipe où le joueur va participer a bien disputé autant de matches officiels que ne comportait sa sanction, **depuis la date d'effet** de cette sanction.

Exemple : Sanction 2 matches fermes date effet 30/06



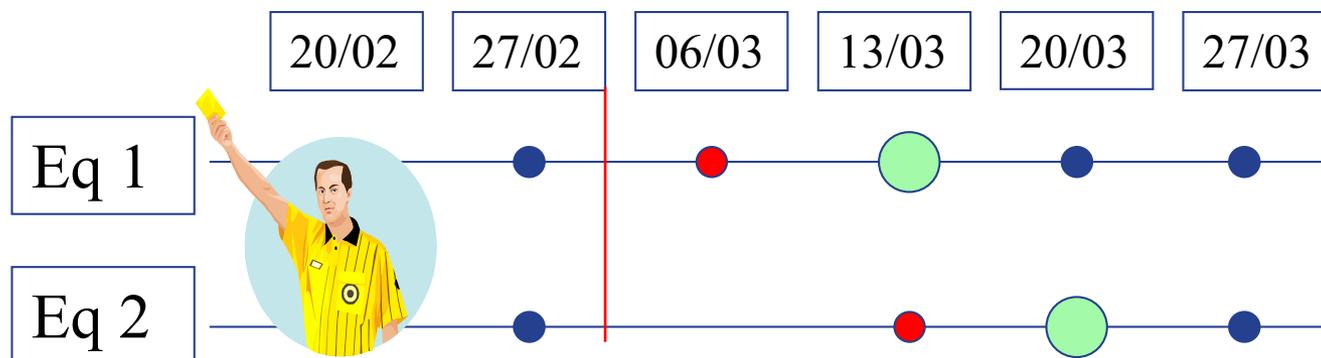
● = Je ne peux pas jouer dans cette équipe

PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES (2/2)

Troisième avertissement en trois mois

Sanction prononcée par la Commission de Discipline :

1 match ferme avec une date d'effet le lundi suivant la décision



● = Je ne peux pas jouer dans cette équipe



INTEMPERIES



Terrains impraticables

Conduite à tenir en cas d'intempérie

**Un arrêté municipal est transmis au
District ou (et) la Ligue
le samedi avant 10h00 pour les seniors
le vendredi avant 16h00 pour les Jeunes**

**Le club recevant doit aviser son adversaire
Le club visiteur peut proposer l'inversion (sans
inversion du match retour)**

**Le match sera soit inversé soit reporté par le
District (ou la Ligue) qui informe l'arbitre**

Attention

- Ne pas prévenir trop tôt les joueurs, le match pouvant être inversé.**
- Le terrain peut être visité par un représentant de la Commission des Terrains**

Conduite à tenir en cas d'intempérie

Pas d'arrêté municipal avant le samedi 10 heures

L'arbitre se déplace
Les deux équipes doivent être présentes
Une feuille de match (FMI) est remplie avec les
joueurs présents

Un arrêté est
présenté sur place

Aucun arrêté n'est présenté

L'arbitre détermine si le match
peut se dérouler

impraticable

praticable

Le match n'a pas lieu et l'arbitre le
précise sur la feuille de match et
adresse son rapport
(avec avis sur la praticabilité)

Le match a lieu
normalement

Si aucun arrêté n'est pris avant le samedi 10 h en aucun cas un club
recevant n'est habilité à décommander le club adverse et encore
moins l'arbitre



MONTÉES – DESCENTES RÈGLES DE CLASSEMENT

ACCESSION RETROGRADATION DISTRICT

	MONTEES	DESCENTES
D1	Le 1° de chaque groupe + possible meilleur second	Les 3 derniers de chaque groupe
D2	Le 1° de chaque groupe (9) + Meilleurs seconds (*)	Les 2 derniers de chaque groupe + moins bons 10èmes
D3	Les 2 premiers de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe
D4	Les 2 premiers de chaque groupe + Meilleurs 3èmes	

ACCESSION RETROGRADATION DISTRICT

- ATTENTION, les clubs de R3 en Ile et Vilaine sont répartis sur 5 groupes.
- Nous pouvons avoir 14 descentes en D1, pour 6 ou 7 accessions en R3.
- Afin de pas pénaliser toutes les divisions
L'effectif de D1 est ajusté avec le nombre d'accessions de D2 nécessaire (Les meilleurs 2°)
La D2 est la division tampon, avec ajustement sur les accessions des meilleurs 2° et le maintien des meilleurs 10°.

CALCUL DU CLASSEMENT AU SEIN D'UN GROUPE

(ART 11 DU RÈGLEMENT CHAMPIONNAT SENIORS DU DISTRICT)

CRITERES CHAMPIONNAT

- Nombre de points liés aux rencontres
- Retrait points de pénalité Art 8.2 RG LBF)
- Si Egalité:
 - ✓ N° Equipe
 - ✓ Classement particulier des ex-aequo
 - ✓ Goal average général (différence buts marqués/encaissés)
 - ✓ Meilleure attaque
 - ✓ + grand nombre de victoires
 - ✓ + petit nombre de défaites
 - ✓ Le moins d'exclusions dans la compétition
 - ✓ Le moins d'avertissements dans la compétition

CLASSEMENT D'EQUIPES DE GROUPES DIFFERENTS EN DISTRICT

EXEMPLE: CLASSEMENT DES 2° DE D2

- ✓ **Appliquer dans l'ordre les critères**
 - N° Equipe
 - Nombre de points / Nombre de matchs joués
 - Goal average général (différence buts marqués/encaissés)
 - Meilleure attaque
 - Le moins de matchs de suspension dans la compétition
 - Le moins d'avertissements dans la compétition

CLASSEMENT D'EQUIPES DE GROUPES DIFFERENTS EN LIGUE

EXEMPLE: CLASSEMENT DES 2° DE R2 -

- ✓ **Appliquer dans l'ordre les critères**
 - N° Equipe
 - Nombre de points (prorata nombre de matchs joués)
 - + petit nombre de matches de suspensions
 - Club ayant le plus grand nombre d'arbitres
 - Club ayant le plus grand nombre d'éducateurs
 - Club ayant le + grand nombre de licenciés jeunes
 - Club disposant d'un terrain classé

